



Communiqué de presse du 6 mars 2012

Signature d'un accord interprofessionnel relatif à l'utilisation de variétés féculières de pommes de terre issues de plants autoproduits

Un **accord interprofessionnel du GIPT, Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre**, vient d'être signé pour les variétés de pommes de terre destinées à produire de la fécule, afin d'assurer la sécurité sanitaire du territoire et de faciliter la mise en place de conventions privées portant sur les droits d'obteneur.

C'est un **accord cadre** qui permet aux obtenteurs qui le souhaitent, de conclure une convention sur l'instauration de droits d'obteneurs sur plants autoproduits, en concertation avec les organisations de producteurs et les féculiers concernés.

Cet accord précise les **conditions d'utilisation** de variétés de pommes de terre féculières issues de plants autoproduits, y figurent notamment :

- la réalisation d'**analyses** sur certains parasites de quarantaine,
- le paiement d'une **cotisation création variétale** à l'obteneur concerné.

Le GIPT est l'interprofession reconnue par les pouvoirs publics pour la pomme de terre destinée à l'industrie (féculerie et industrie alimentaire). Il réunit les organisations nationales des producteurs et des industriels de la féculerie et de la transformation. Il a pour mission notamment d'élaborer les accords interprofessionnels, de promouvoir une politique active de recherche, et de défendre les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques.